

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC



Plan triennal des activités 2004-2006

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

*Plan triennal
des activités* 2004-2006





Table des matières

Introduction	7
1^{er} mandat	8
Développer les forces vives de la BNQ	8
Accroître, renouveler et intégrer les ressources humaines	8
Gérer le changement	8
Consolider les ressources matérielles	9
La gestion de la situation temporaire et la prise en charge du nouvel édifice de diffusion	9
Le délestage des immeubles	10
L'ouverture de la Grande Bibliothèque	10
Potentialiser les ressources technologiques	11
Stimuler la participation et le sentiment d'appartenance à un projet commun	12
Faire connaître la nouvelle institution	12
2^e mandat	13
Rechercher l'exhaustivité du patrimoine documentaire québécois	13
Développer des synergies avec les milieux du patrimoine documentaire	13
Doter la BNQ d'une mission scientifique	14
3^e mandat	15
Constituer des collections traditionnelles et virtuelles répondant aux besoins d'une vaste clientèle	15
Parachever l'architecture électronique	15
Optimiser les services à la clientèle	16
Achever la construction et l'aménagement de la Grande Bibliothèque	16
4^e mandat	18
Contribuer à la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec	18
Affirmer la présence de la BNQ au sein des réseaux culturels, éducatifs, économiques et communautaires	18
Établir formellement des partenariats institutionnels et internationaux	19

5^e mandat	20
Être au service des Montréalais	20
Assurer l'intégration physique de la Grande Bibliothèque dans son environnement immédiat et contribuer, en collaboration avec les organismes locaux, à l'animation du quartier	20
Amorcer une collaboration concrète avec les organismes socio-communautaires de proximité	20
 6^e mandat	21
Préparer la fusion de la BNQ et des ANQ	21
Promouvoir le développement de la BNQ	21
 Conclusion	23

Montréal, le 25 novembre 2004

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre, pour votre approbation, le plan triennal des activités de la Bibliothèque nationale du Québec pour la période de 2004-2006 conformément à l'article 17 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*.

Ce plan tient compte des orientations ministérielles transmises à la Bibliothèque, ainsi que des orientations et plan stratégique 2004-2008 du ministère de la Culture et des Communications, et fournit les renseignements requis.

La Bibliothèque n'a pas estimé nécessaire de soumettre des mesures spécifiques visant le Programme d'action 2000-2003 pour toutes les Québécoises, car la place des femmes chez les cadres et l'administration de l'institution est plus que majoritaire et substantielle.

La Bibliothèque prend en considération l'objectif de la modernisation de l'État dans la conception, la planification et la mise en place de son offre de service aux Québécois en vue de l'ouverture de l'édifice de diffusion, incluant des indicateurs de performance et une déclaration de services.

Enfin, le plan considère le projet de la fusion de la Bibliothèque avec les Archives nationales du Québec.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, reading "Lise Bissonnette". The signature is fluid and cursive, with the first name "Lise" and the last name "Bissonnette" clearly distinguishable.

Lise Bissonnette

Introduction

Le terme du plan triennal 2004-2006 de la Bibliothèque nationale du Québec coïncidera avec l'ouverture et la mise en service de son nouvel édifice de diffusion, la Grande Bibliothèque. Ce plan se déploie donc, en tous ses chapitres, sous le signe du développement. Cependant, la correspondance avec le calendrier de construction de l'édifice de diffusion ne doit pas occulter un parcours plus diversifié, où toute l'institution sera appelée à se repenser et à mettre en place les balises d'une BNQ capable d'assumer la totalité des missions que lui assigne sa loi constitutive et que lui suggèrent les attentes publiques.

La Bibliothèque nationale du Québec est en effet une nouvelle institution issue du regroupement, en mars 2002, de l'ancienne Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande Bibliothèque du Québec.

Au cours de l'année antérieure à la mise en vigueur de la loi de fusion, et durant les mois suivants, une réflexion interne soutenue a revu et éclairé chacun des grands mandats d'une bibliothèque à la fois patrimoniale et publique, dont les moyens et la taille lui commandent désormais d'assumer un rôle central au sein des réseaux documentaires, culturels et éducatifs du Québec, dans un ensemble qu'on reconnaît aujourd'hui comme un « écosystème de la connaissance ».

Le premier plan triennal de la BNQ aura donc des répercussions bien au-delà des trois années qu'il balise car il détermine les ancrages qui permettront à l'institution d'atteindre ses grands objectifs, puisés à la fois à sa tradition et aux exigences du temps présent. La BNQ doit ainsi :

- assumer un travail de mémoire collective en préservant et développant le patrimoine documentaire du Québec ;
- contribuer directement à la démocratisation de l'accès aux biens culturels et à la connaissance ;
- assurer la pleine participation de notre collectivité au déploiement, national et international, des nouveaux réseaux du savoir.

Certes, la BNQ ne pourra réaliser des objectifs aussi ambitieux en trois ans. Cette période sera celle du développement des outils essentiels pour y parvenir. De façon concrète nous avons identifié six mandats à remplir d'ici la fin de l'année 2006 :

- 1- faire de la « nouvelle » Bibliothèque nationale du Québec une institution outillée, à l'interne, pour remplir toutes les missions que lui assigne sa loi ;
- 2- dynamiser la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire du Québec ;
- 3- mettre en place les moyens de démocratisation de la culture, notamment par la lecture publique ;
- 4- participer au développement culturel et éducatif du Québec en renforçant les réseaux ;
- 5- donner ses assises au mandat de proximité de la BNQ ;
- 6- préparer le développement ultérieur de l'institution.

Le plan tient également compte du contexte de modernisation de l'État, ainsi que du projet de fusion de la Bibliothèque nationale du Québec avec les Archives nationales du Québec

Les actions qui dérivent de ces mandats sont présentées dans les pages qui suivent.



*Faire
de la nouvelle
Bibliothèque
nationale
du Québec
une institution
outillée,
à l'interne,
pour remplir
toutes les
missions
que lui assigne
sa loi
constitutive*

DÉVELOPPER LES FORCES VIVES DE LA BNQ

Accroître, renouveler et intégrer les ressources humaines

Les ressources humaines de la BNQ seront en constante évolution au cours de la période 2004-2006. Dans les mois qui ont suivi la fusion de l'ancienne BNQ et de la GBQ, le nombre d'employés de la nouvelle institution a pratiquement été multiplié par deux. Or ces effectifs seront appelés à doubler de nouveau d'ici la fin de l'été 2005. Afin d'opérer cette mutation de façon souple et adaptative, le plan d'embauche initial de la BNQ sera réévalué au début de chaque année pour tenir compte des projets en cours et des besoins suscités par la gestion globale de l'institution.

Par ailleurs, en raison de départs à la retraite, une partie importante du personnel cadre, de la Direction générale de la conservation et de la Direction générale de la diffusion, devra être renouvelée dans les prochaines années. Les exercices 2004-2005 et 2005-2006 devront donc s'attacher à finaliser un plan de relève adapté à cette réalité.

Au-delà de cet important mouvement de recrutement, la BNQ devra également faire face à un défi de taille : celui de l'intégration des différentes composantes de son personnel.

Dans ce domaine, une première étape a été franchie avec succès lors de la fusion de l'ancienne BNQ avec la Grande bibliothèque du Québec. Forte de cette expérience, la BNQ disposera donc de toutes les références pertinentes pour accueillir

les nouveaux employés recrutés auprès de ses différents partenaires, dans la perspective du projet de Grande Bibliothèque.

À cet effet, des protocoles sont ou devront être finalisés avec, entre autres, la Ville de Montréal, le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, La Magnétothèque, Emploi-Québec et l'Institut national canadien des aveugles.

Cet effort d'intégration sera soutenu par la mise en place de mesures d'accès à l'égalité à l'emploi en faveur de groupes cibles tels les handicapés, les autochtones, les minorités ethniques et les minorités visibles.

Gérer le changement

La Direction des ressources humaines devra répondre aux besoins de chacune des directions de la BNQ, notamment en matière de dotation, formation, perfectionnement, classification des emplois, organisation et relations de travail.

Aux programmes déjà en cours viendront donc s'ajouter, dès le présent exercice :

- l'accueil personnalisé de tout nouvel employé ;
- une politique de dotation encourageant les mouvements internes de personnel ;
- un programme externe d'aide aux employés ;
- des mesures d'accommodement pour le personnel appartenant aux groupes cibles ;
- une politique sur le harcèlement psychologique au travail ;

- une politique sur la santé et la sécurité au travail ;
- un programme de formation pour les cadres ;
- une sensibilisation du personnel à l'intégration des nouveaux employés ;
- un programme structuré de départ à la retraite ;
- une offre d'activités sociales soutenue par Récré-action, l'Association récréative de la BNQ.

La Direction des ressources humaines devra également accompagner les importants changements qui résulteront du délestage des édifices ou locaux actuellement occupés par la BNQ et soutenir les gestionnaires dans la préparation du déménagement du personnel, l'organisation du travail dans les édifices de conservation et de diffusion et la finalisation des projets de développement en informatique, acquisition de ressources documentaires et traitement documentaire.

Le vaste redéploiement qui sera opéré par la BNQ dans les prochaines années ouvrira des perspectives passionnantes mais sera aussi très exigeant en termes d'organisation et de dialogue.

Afin de maintenir des relations de travail harmonieuses et constructives avec les syndicats, la création d'un comité conjoint consacré aux relations de travail a été constitué et des rencontres régulières avec les gestionnaires lui seront proposées.

Actuellement en cours de négociation, la première convention collective de la BNQ aura pour objectif d'offrir à ses employés des conditions de travail satisfaisantes tout en proposant aux usagers les services de qualité auxquels ils peuvent prétendre.

Toute l'équipe des ressources humaines ainsi que plusieurs gestionnaires seront associés à ce projet qui devra être mené à bien dans une optique souple et évolutive, puisqu'une vision globale des dimensions réelles de l'institution dans sa nouvelle configuration ne pourra être dégagée qu'après l'ouverture de la Grande Bibliothèque.

Dans un registre plus technique enfin, toutes les directions de la BNQ devront s'adapter à des changements significatifs. Pour faciliter ces adaptations, un système intégré de gestion documentaire (SIGD) et un entrepôt de données ont déjà été acquis par la BNQ.

Après l'ouverture de la Grande Bibliothèque et l'entrée dans les faits de l'ensemble de ces projets, il conviendra, dans le cadre de l'exercice 2005-2006, de procéder à une réévaluation de l'organisation du travail au sein de la BNQ à la lumière des premiers mois de fonctionnement de l'institution dans sa structure nouvelle.

CONSOLIDER LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les trois prochaines années s'articuleront autour de trois grandes missions distinctes :

La gestion de la situation temporaire et la prise en charge du nouvel édifice de diffusion

Jusqu'au début de 2005, la BNQ aura géré quatre édifices abritant environ deux cent cinquante (250) employés au 2275, rue Holt, 1700, rue Saint-Denis,



4499, rue de l'Esplanade et 5650, rue D'Iberville. Le personnel et les collections des trois derniers édifices cités auront été appelés à déménager dans le nouvel édifice de diffusion à la fin de 2004 et au début de 2005.



Durant la presque totalité de l'année financière 2004-2005, la BNQ aura donc continué de coordonner la sécurité des personnes et des biens de ces édifices, la circulation des acquisitions de collections et les expositions organisées par l'institution.

Durant cette même période et dans la perspective de l'ouverture de la Grande Bibliothèque, elle a poursuivi ou engagé plusieurs actions spécifiques:

- une entente est intervenue avec les Archives nationales du Québec afin que la BNQ puisse disposer de nouveaux espaces d'entreposage pour les collections à acquérir;
- un espace supplémentaire a été aménagé au 5650, rue D'Iberville pour accueillir le nouveau personnel chargé des services à la clientèle et parachever le développement informatique requis;
- des études ont été lancées afin de vérifier l'ergonomie de certaines parties du mobilier du nouvel édifice de diffusion;
- une politique générale relative à la sécurité, aux plans d'urgence et à l'organisation humaine et physique des édifices de la BNQ dans leur nouvelle configuration a été finalisée.

Durant cette phase de transition, une séquence détaillée d'installation dans le nouvel édifice a été définie et mise en application dès la livraison du bâtiment par l'entrepreneur en construction. La BNQ a également arrêté les concepts des

espaces commerciaux (café-bistro, boutiques) et de l'allée des bouquinistes, préparant les appels d'offres nécessaires et gérant par la suite les contrats adjugés. Quant au stationnement de quatre cents (400) places, un scénario final d'exploitation a été préparé avec un opérateur externe en s'assurant de la sécurité et de la rentabilité des lieux. La BNQ examinera, en outre, la possibilité d'offrir un stationnement pour les vélos, si le concept permet son autofinancement.

Le délestage des immeubles

Un calendrier établi au cours de l'exercice financier 2004-2005 détaille l'ordre des opérations de délestage et le temps nécessaire pour chacune d'entre elles. Par la suite, la BNQ devra procéder à la disposition des biens qui ne seront plus requis.

L'ouverture de la Grande Bibliothèque

L'ouverture de la Grande Bibliothèque nécessitera, de la part de la Direction de la gestion des immeubles, une aptitude particulière à résoudre rapidement les problèmes de toute nature qui pourront se poser dans le cadre du rodage des systèmes.

Avant même l'ouverture du bâtiment au public, différents tests de gestion des systèmes, des plans d'évacuation et des dispositifs de sécurité seront effectués.

De plus, d'autres tests ainsi qu'une planification stratégique extrêmement rigoureuse seront mis en œuvre pour toutes les activités interdépendantes, entre autres l'organisation des collections et des services, le SIGD et l'arrivée des nouveaux employés.



POTENTIALISER LES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

En 2004, les livraisons des nouveaux systèmes de technologies de l'information et des télécommunications de la BNQ se sont poursuivies et ont permis de parachever le volet technique de la fusion réalisée en mars 2002.

Ainsi, au début de 2005, une nouvelle architecture technologique permettra de disposer :

- d'un catalogue unifié des deux anciennes organisations, enrichi de celui de la Bibliothèque centrale de Montréal et des nouvelles acquisitions ;
- d'un système de gestion documentaire autorisant l'utilisation de modules uniques pour la gestion du catalogue, des périodiques et des acquisitions, du catalogue d'accès public et de la circulation des documents ;
- d'une bibliothèque numérique intégrant les éléments de la collection de la BNQ, enrichis de nouveaux titres provenant tant du volet conservation que du volet diffusion de l'institution ;
- d'un méta-moteur de recherche ;
- d'un système de gestion de la relation clients ;
- d'un portail doté d'un intranet et d'un extranet.

Par ailleurs, l'ensemble des services à la clientèle sera assuré grâce au soutien de systèmes administratifs particulièrement performants.

Afin d'encadrer ses activités documentaires, la BNQ a déjà choisi d'implanter

une solution de type progiciel intégré, permettant de remplir un grand nombre de fonctions administratives.

Un entrepôt de données sera également mis en place pour le stockage et l'exploitation des informations d'intérêt décisionnel, en vue d'obtenir des indicateurs de gestion, des statistiques, des tableaux de bord et surtout d'enrichir et de compléter les informations provenant des autres systèmes de la BNQ.

L'ensemble de ces systèmes devra partager une infrastructure technologique commune qui comportera neuf cents (900) postes de travail, dont près de quatre cents (400) seront directement utilisés par la clientèle. Cette infrastructure autorisera le branchement d'ordinateurs portatifs personnels pour les usagers.

En outre, la BNQ augmentera, au fur et à mesure de ses besoins, la capacité de son réseau de télécommunication, ce qui lui permettra, à moyen ou à long terme, de se relier à l'ensemble de ses partenaires. La BNQ donnera ainsi accès à ses activités et collections et collaborera à la mise en place progressive du réseau des réseaux des bibliothèques.

Compte tenu de la mission nationale de la BNQ, ses systèmes de télécommunication devront être puissants et capables d'assurer le fonctionnement de la bibliothèque numérique.

La BNQ s'attachera, enfin, à mettre en place les équipements, logiciels et mécanismes de sécurité requis pour protéger l'ensemble de ses actifs informationnels.



Stimuler la participation et le sentiment d'appartenance à un projet commun

Outre les activités de fusion reliées à l'administration, aux ressources humaines et aux ressources matérielles, la BNQ s'attachera à consolider l'intégration harmonieuse de ses équipes issues d'horizons différents, ceux de l'ancienne BNQ, de la GBQ, et de l'embauche postérieure à la fusion.

Elle renforcera et développera ses mécanismes de communication interne, notamment son journal mensuel, proposera des exposés et conférences ouverts à tout le personnel à propos des projets en cours, continuera à organiser des visites et échanges inter-directions et utilisera au maximum les possibilités qu'offre l'intranet.

FAIRE CONNAÎTRE LA NOUVELLE INSTITUTION

La BNQ mettra en place de nombreux outils de communication pour présenter ses nouveaux mandats à ses partenaires ainsi qu'au grand public et pour soutenir le fonctionnement des services que dispensera la Grande Bibliothèque. Elle élaborera et diffusera donc à grande échelle un éventail de documents d'information d'ordre général ou spécifiquement conçus pour des clientèles particulières.

Elle participera également à de nombreux événements internationaux, nationaux ou régionaux : Salons du livre, Journées de la culture, Semaine des bibliothèques publiques, Festival de la littérature, congrès professionnels destinés aux milieux de la documentation, de l'enseignement, des affaires, etc.

Elle préparera le programme des célébrations entourant l'ouverture de la Grande Bibliothèque et déploiera les moyens de diffusion appropriés pour atteindre les objectifs de fréquentation fixés. Elle mettra notamment en place un plan de visites pré-inaugurales et un programme de visites spécialisées en fonction de ses différents services et collections.

Elle assurera la diffusion de son programme de publications, d'expositions et autres activités culturelles qu'elle organisera dans ses murs et à l'extérieur.

Enfin, la BNQ mettra en place diverses mesures afin que les Québécois s'approprient l'édifice de diffusion de la Grande Bibliothèque, notamment :

- portail de la BNQ ;
- portail Jeunes ;
- portail SQLA ;
- tournée des régions par la présidente-directrice générale de la BNQ ;
- campagne médias ;
- présence dans les médias communautaires ;
- liens avec les bibliothèques d'enseignement ;
- partenariat avec les associations de professeurs ;
- visites scolaires ;
- etc.



2^e mandat

RECHERCHER L'EXHAUSTIVITÉ DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Afin de compléter ses collections, la BNQ continuera de mettre en œuvre sa politique d'acquisition. Un plan triennal rattaché à cette politique définira les priorités, après analyse des forces et des faiblesses de chacune des collections.

Axe majeur du développement des collections, le dépôt légal verra ses acquisitions complétées par des achats, dons et échanges effectués selon des règles d'approbation convergentes et systématiques. Quatre (4) comités formés de spécialistes ont été constitués et poursuivront leurs activités afin d'approuver :

- l'acquisition des deuxièmes exemplaires des livres d'artistes ;
- l'acquisition des estampes ;
- l'acquisition des reliures d'art contemporaines ;
- l'acquisition de fonds d'archives privées du domaine littéraire et des beaux-arts.

Un comité interne sera chargé d'approuver les achats, les dons et les legs effectués auprès des fournisseurs non commerciaux.

La Bibliothèque pourra également acquérir, selon les disponibilités budgétaires, certains livres étrangers en raison de leur valeur patrimoniale et de l'intérêt qu'ils présentent sur le plan bibliophilique.

Pour soutenir cette politique, de nouvelles méthodes de travail seront adoptées.

Ainsi, des listes plus complètes seront dressées afin de faciliter les acquisitions par achat ou par don. Un comité d'experts sera chargé d'élaborer des stratégies d'identification des titres manquants et de proposer des modes d'échange et de collaboration avec des librairies et des bibliothèques.

Des dons en attente seront traités et la description de l'état physique des documents sera effectuée.

À la faveur de l'implantation de son nouveau système intégré de gestion documentaire, la BNQ versera les publications électroniques dans sa nouvelle bibliothèque numérique et en assurera la conservation permanente.

Dans le domaine particulier des archives privées du domaine littéraire et des beaux-arts, la BNQ procédera à des échanges de gré à gré avec d'autres dépôts d'archives, assurant ainsi la consolidation de fonds autrement dispersés. Au regard de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Québec annoncée en mai 2004 par le gouvernement du Québec et entérinée par la loi du 10 décembre 2004, la BNQ se concertera avec les ANQ dans la réalisation de sa mission de conservation et de celle de diffusion, notamment dans les domaines des collections et services visant les archives privées et la généalogie.

Enfin, concernant le dépôt légal des films, la BNQ est disposée à exercer les responsabilités qui lui seront confiées par la loi à cet égard.

DÉVELOPPER DES SYNERGIES AVEC LES MILIEUX DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Dans le cadre de sa mission patrimoniale et en lien avec les actions gouvernementales engagées dans ce domaine, la BNQ apportera à divers partenaires son expertise et son savoir-faire en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine documentaire québécois.

Elle conjuguera des efforts d'information, de sensibilisation, de protection et de conservation auprès des dépositaires de fonds à valeur patrimoniale.

*Dynamiser
la conservation
et la mise
en valeur
du patrimoine
documentaire
du Québec*

Elle agira comme catalyseur auprès d'organismes, d'associations et de responsables de l'aménagement du territoire afin d'insérer la sauvegarde du patrimoine dans le cours normal de leurs activités de planification et de financement.

Plus précisément, la BNQ développera une collaboration scientifique avec le ministère de la Culture et des Communications pour évaluer les collections documentaires québécoises et obtenir leur classement à titre de bien historique, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Elle contribuera également aux travaux de la Direction du patrimoine du ministère afin qu'un programme spécifique d'inventaire des collections documentaires soit prioritairement inclus dans le plan de relance des inventaires en patrimoine. Elle s'associera au ministère dans le projet d'inventaire du patrimoine des institutions religieuses québécoises et offrira ses compétences en matière de patrimoine documentaire religieux.

Adhérent aux objectifs du développement de la culture en région, elle proposera son expertise et son soutien aux régions qui souhaiteront engager un projet décentralisé d'inventaire et de sauvegarde de leurs collections documentaires. L'extension ultérieure des inventaires aux régions du Québec permettra de signaler, à terme, au catalogue collectif des bibliothèques, l'ensemble des richesses du patrimoine documentaire distribuées sur le territoire québécois.

DOTER LA BNQ D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE

Durant les prochaines années, la Direction de la recherche et de l'édition de la BNQ posera les bases d'un programme de recherches et de publications voué à la mise en valeur du

patrimoine québécois, et plus spécialement des collections de l'institution.

Pour réaliser pleinement sa mission scientifique, la BNQ devra collaborer en priorité avec les universités et les centres de recherche.

Dans la mesure où ces milieux ne considèrent pas spontanément la BNQ comme un partenaire naturel, il conviendra de mener auprès d'eux une importante opération de sensibilisation destinée à mieux leur faire appréhender le potentiel de la nouvelle BNQ.

Par ailleurs, la BNQ continuera d'accueillir en ses murs certaines activités scientifiques émanant des universités québécoises. En complémentarité avec les initiatives d'autres institutions culturelles ou éducatives, elle donnera à ses activités de soutien à la recherche une empreinte encore plus dynamique en proposant, pour encourager la relève scientifique, un programme annuel constitué de quatre volets : les bourses pour les doctorants, les chercheurs post-doctoraux et les chercheurs étrangers ainsi que le prix d'excellence couronnant une recherche exceptionnelle.

Une fois assise cette collaboration avec les milieux québécois de la recherche, la BNQ devra enfin s'inscrire de plein droit dans les réseaux internationaux du savoir et y affirmer son statut d'institution culturelle de premier plan. À travers des échanges scientifiques variés, les chercheurs rattachés à la BNQ devront ainsi :

- faire connaître et apprécier internationalement ses collections et ses champs d'expertise ;
- stimuler la recherche étrangère sur ses collections et sur la culture québécoise en général ;
- établir des contacts en vue de coopérations internationales ultérieures.

3^e mandat

CONSTITUER DES COLLECTIONS TRADITIONNELLES ET VIRTUELLES RÉPONDANT AUX BESOINS D'UNE VASTE CLIENTÈLE

Afin de proposer aux usagers des collections variées et de qualité, de nombreux travaux seront poursuivis pour harmoniser les documents de la Grande Bibliothèque provenant de sept (7) institutions, de quinze (15) édifices ou magasins qui devront être transférés dans les vingt-neuf (29) composantes du nouvel édifice de diffusion.

La BNQ finalisera l'implantation d'un système de gestion documentaire convivial, sophistiqué et flexible, qui permettra aux usagers, sur place et à distance, d'accéder aux richesses documentaires de la Bibliothèque.

En parallèle, des services et des fonctionnalités de plus en plus nombreux viendront s'ajouter au volet virtuel de la BNQ, en particulier :

- le catalogue collectif des bibliothèques publiques du Québec (CCBPQ),
- des outils permettant le prêt entre bibliothèques sur tout le territoire du Québec,
- le développement accéléré de la bibliothèque numérique.

Sur ce dernier point, la BNQ procédera à un inventaire accéléré des documents à numériser et établira des priorités en fonction des coûts, des besoins des bibliothèques publiques et des différentes clientèles.

La diffusion d'œuvres protégées par le droit d'auteur en ligne ou faisant partie de la bibliothèque numérique de la BNQ s'effectuera dans le respect du droit

d'auteur, conformément à la politique de la BNQ en la matière et aux ententes ou licences négociées avec les ayants droits.

Conformément à sa mission, la BNQ s'attachera enfin à soutenir autant l'aide à la lecture des imprimés traditionnels que l'utilisation des médias électroniques et d'Internet.

PARACHEVER L'ARCHITECTURE ÉLECTRONIQUE

Dans le but d'augmenter et d'enrichir l'offre de services à distance aux citoyens et afin d'organiser la mise en réseau des bibliothèques publiques du Québec, de nouveaux systèmes informatiques seront progressivement mis en place.

Le système intégré de gestion documentaire (SIGD) en cours d'implantation depuis 2002 à la BNQ permettra à terme d'incorporer toutes les fonctions liées à la bibliothèque numérique et la gestion du catalogue collectif des bibliothèques publiques du Québec. La bibliothèque numérique offrira des contenus électroniques pour les usagers sur place et pour la clientèle Internet en général. Elle fournira également des fonctionnalités de recherche évoluées, autant pour les informations et les collections de la BNQ que pour d'autres ressources d'origine extérieure.

Dans la perspective de l'ouverture de la Grande Bibliothèque, la BNQ mettra en place, un portail de service unique, facile d'utilisation et présentant une facture visuelle cohérente, qui permettra :

- l'accès externe de la clientèle aux ressources et technologies de l'information de la BNQ ;

Mettre en place les moyens de démocratisation de la culture, notamment par la lecture publique.



- l'accès sur place, pour les visiteurs, à une gamme de services et d'informations encore plus étendue;
- l'accès pour les partenaires et fournisseurs de la BNQ à certaines fonctions et informations sécurisées (extranet);
- l'accès pour les employés aux différentes ressources et systèmes de l'institution (intranet).

Ce portail respectera la norme WAI, afin de rendre ses services aisément accessibles aux personnes atteintes de déficiences visuelles.

D'autres moyens techniques de pointe viendront compléter ce dispositif et permettront aux différentes clientèles de la Bibliothèque d'accéder dans les meilleures conditions aux ressources documentaires visuelles et sonores de la BNQ.

Une analyse des besoins en services audiovisuels finalisée en 2004 permettra leur déploiement dès 2005. Les clientèles de la BNQ pourront ainsi bénéficier de fonctions audio/vidéo installées à même les postes de travail, de salles de projection, d'un laboratoire de langues, de systèmes scéniques pour l'auditorium et le Théâtre Inimagimô de l'Espace Jeunes, et de salles équipées de systèmes de musique électronique.

La BNQ mettra en outre à la disposition de ses usagers un important parc de lecteurs et de reproducteurs de microfilms et de microfiches.

Un système téléphonique perfectionné permettra enfin aux différents interlocuteurs de la BNQ d'obtenir des informations sur l'institution et leur offrira des possibilités transactionnelles.

OPTIMISER LES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Une trentaine de services seront offerts aux usagers de la Grande Bibliothèque, dans le cadre d'un Centre emploi-carrière, d'une logithèque, d'un Espace Jeunes, d'un laboratoire de langues et de services audiovisuels de pointe (salles d'écoute, de musique électronique et de visionnement).

Par ailleurs, la BNQ proposera, dans le cadre de la Grande Bibliothèque, les collections et services du Service québécois du livre adapté (SQLA), et mettra des équipements spécialisés à la disposition des personnes ayant un handicap visuel.

Leur mise en place sera effectuée en trois étapes :

- planification et conception des services;
- mise en œuvre à travers la rédaction de politiques et de procédures précises;
- évaluation et révision de l'offre de service grâce à des études de clientèle.

ACHEVER LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE

En 2004-2005, il s'agira de s'assurer que l'édifice de la Grande Bibliothèque, les installations et les équipements seront adaptés aux missions et mandats de la Bibliothèque nationale du Québec.

Au cours de cet exercice financier, la BNQ procédera donc à un vaste programme d'acquisition de mobilier, d'appareils et d'outillage et concevra les aménagements garantissant l'efficacité et la sécurité du personnel, ainsi que le confort des usagers.

Dans le cadre de l'intégration des œuvres d'art à l'architecture, la BNQ a validé, en coopération avec le Comité permanent du ministère de la Culture et des Communications, quatre (4) programmes qui seront réalisés par les artistes sélectionnés pour l'inauguration de la Grande Bibliothèque.

Plusieurs activités connexes à la construction de l'édifice de diffusion seront également déployées dans les prochains mois. Des études portant sur l'ergonomie, l'aménagement des postes de travail, l'éclairage, la consommation énergétique permettront de garantir une plus grande qualité des espaces et une utilisation optimale du bâtiment.

Les mécanismes de suivi et de contrôle déjà en place – notamment la réunion régulière du comité de suivi associant représentants du ministère de la Culture et des Communications et représentants de la BNQ – seront maintenus pour faire

en sorte que le projet se réalise à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire autorisée et selon l'échéancier prévu.

Enfin, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction et d'aménagement, l'équipe de la BNQ s'assurera de maintenir une symbiose parfaite entre le concept architectural, une pratique bibliothéconomique performante et le bien-être physique et intellectuel tant des usagers que des employés.



4^e mandat

Participer au développement culturel et éducatif du Québec en renforçant les réseaux

CONTRIBUER À LA MISE EN RÉSEAU DE L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

La BNQ devra au cours des prochaines années, en concertation, identifier, analyser et confirmer les besoins et les attentes du milieu des bibliothèques publiques en ce qui a trait :

- au Consortium d'acquisitions de ressources électroniques,
- au catalogue collectif,
- au service de prêt entre bibliothèques,
- au service de référence virtuel et coopératif de 24 heures/7 jours,
- à la bibliothèque numérique,
- à l'entrepôt de données,
- à la formation technologique,
- aux statistiques des bibliothèques publiques,
- à la création d'un centre de documentation et d'expertise auprès de la clientèle institutionnelle et des bibliothèques publiques.

Une fois ces besoins identifiés, la BNQ pourra donner suite aux demandes exprimées, selon ses ressources humaines, financières et matérielles.

La BNQ s'attachera également à tisser des liens avec les bibliothèques d'enseignement et les associations de professeurs et à les soutenir dans leurs projets.

Par ailleurs, dans le cadre du mandat confié à la Table de concertation des bibliothèques par le ministère de la Culture et des Communications, la BNQ – qui assume la présidence de cette instance – continuera de travailler activement avec les

partenaires présents à cette Table à la structuration en réseau des bibliothèques publiques du Québec.

À cet effet, elle participera à l'élaboration des rapports et études destinés à la Ministre, selon les quatre étapes préalablement établies :

- mise en réseau informatique des bibliothèques aux plans national et régional ;
- mise en réseau documentaire ;
- développement du prêt entre bibliothèques ;
- mise en commun de services d'animation et d'éducation.

AFFIRMER LA PRÉSENCE DE LA BNQ AU SEIN DES RÉSEAUX CULTURELS, ÉDUCATIFS, ÉCONOMIQUES ET COMMUNAUTAIRES

La BNQ a identifié près d'une centaine d'activités auxquelles elle pourrait participer chaque année afin de s'inscrire au sein des réseaux de culture et de savoir, qu'il s'agisse des milieux de la documentation, de la littérature, des arts visuels, du patrimoine, de la science, de l'économie, de l'éducation ou des communautés culturelles.

La présence de la BNQ dans ces milieux devra être systématique et pourra prendre plusieurs formes :

- participation de la présidente-directrice générale ou d'un de ses représentants à des conseils d'administration ou comités organisateurs ;
- participation à des colloques, congrès et tables rondes, animation d'ateliers ;

- inscription comme membre à des associations et participation à leurs assemblées annuelles ;
- participation à des jurys ;
- organisation d'expositions conjointes avec des sociétés savantes ;
- publications et coéditions ;
- développement d'activités ou soutien financier lors d'événements à caractère culturel ou communautaire ;
- prêt de salles et d'équipement, soutien logistique, offre d'expertise-conseil ;
- remise du prix d'excellence en bibliothéconomie, des bourses de recherche et du prix d'excellence en recherche ;
- activités de promotion au moyen du portail jeunes, de l'extranet, de réalisation et de diffusion d'outils didactiques, etc.

Pour mener ces actions, la BNQ bénéficiera, à partir de la fin de l'année 2005, du relais que constituent les antennes régionales des Archives nationales du Québec.

ÉTABLIR FORMELLEMENT DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET INTERNATIONAUX

Afin d'offrir à ses usagers un accès à toute la documentation disponible en langue française, la BNQ devra explorer la possibilité d'établir, dans les trois années à venir, des partenariats avec les bibliothèques de la Francophonie, particulièrement avec les grandes bibliothèques publiques.

De tels partenariats pourront également être mis en place avec de grandes bibliothèques publiques canadiennes et améri-

caines, ainsi qu'avec les institutions utilisatrices du même système intégré BiblioMondo.

De même, des ententes de coopération internationale pourront être conclues pour l'échange de ressources documentaires, des projets communs de numérisation, la programmation conjointe de conférences et d'expositions, des projets de recherche et d'édition, l'accueil de stagiaires, etc.

5^e mandat

*Donner
ses assises
au mandat
de proximité
de la BNQ*

ÊTRE AU SERVICE DES MONTRÉLAIS

Les clientèles de proximité retrouveront à la Grande Bibliothèque les collections de la Bibliothèque centrale de Montréal, de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et de La Magnétothèque, et bénéficieront de surcroît des collections de la BNQ et de tous les équipements précédemment décrits.

De plus, le nouveau réseau de télécommunications et l'infrastructure technologique qui seront mis en place à la BNQ permettront de faciliter le prêt entre bibliothèques, dont pourront bénéficier les habitants de Montréal, ainsi que l'ensemble des citoyens du Québec.

La BNQ aura à étudier une possible offre de service à proposer aux villes « défusionnées » de l'île de Montréal, selon une entente à intervenir.

Enfin, la BNQ continuera de collaborer avec la Ville de Montréal pour établir, dans la mesure du possible, un partenariat menant à une mise en réseau des bibliothèques en arrondissement avec la Grande Bibliothèque. Cette collaboration s'étendra également aux villes qui seront reconstituées.

ASSURER L'INTÉGRATION PHYSIQUE DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DANS SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT ET CONTRIBUER, EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES LOCAUX, À L'ANIMATION DU QUARTIER

L'édifice de la Grande Bibliothèque aura un impact majeur sur son environnement. La BNQ continuera donc de collaborer avec

ses partenaires (voisins, commerçants, Ville de Montréal, gouvernement du Québec) pour dynamiser la vie du quartier.

Elle interviendra auprès de la Ville de Montréal en faveur de la revitalisation de l'avenue Savoie et apportera son soutien à l'embellissement de la rue Berri, envisagée par les autorités municipales.

Elle accordera un soin particulier à l'accès à ses espaces extérieurs publics, qui devront être conviviaux et sécuritaires.

AMORCER UNE COLLABORATION CONCRÈTE AVEC LES ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES DE PROXIMITÉ

De nombreuses associations socio-communautaires œuvrent à proximité de la Grande Bibliothèque, notamment auprès des populations défavorisées, des jeunes de la rue et des adultes en détresse.

Avant l'ouverture au public de l'édifice, la BNQ réactivera les contacts déjà établis avec certains de ces organismes, dont la CDEC Centre-Sud, pour identifier les collaborations possibles.

L'emploi chez les jeunes, l'alphabétisation, l'animation culturelle spécifique à certaines des clientèles précitées seront des axes d'intervention privilégiés.

6^e mandat

PRÉPARER LA FUSION DE LA BNQ ET DES ANQ

L'Assemblée nationale a adopté, le 10 décembre 2004, le projet de loi n° 89 qui entérine la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec. Selon le calendrier prévu entre les instances intéressées que sont le ministère de la Culture et des Communications, la BNQ et les ANQ, la loi sera mise en vigueur au cours du second semestre 2005, soit après la période d'intense mobilisation que requerra l'ouverture au public de l'édifice de diffusion de la BNQ, de façon à optimiser les activités professionnelles, administratives et techniques reliées à la fusion.

La Bibliothèque nationale a apporté son concours entier à la réflexion préalable à ce projet et sa direction s'engage à le mener à terme en créant les conditions nécessaires à son succès. Avant même l'entrée en vigueur de la loi et en collaboration avec la direction des ANQ et ses services, la BNQ prendra les mesures nécessaires à l'harmonisation des systèmes informatiques et de télécommunications, et procédera dès le début de 2005 à la consolidation des services montréalais d'accueil aux généalogistes en regroupant dans un même lieu physique les ressources humaines et matérielles actuellement dispersées entre les ANQ, la BNQ et la Bibliothèque centrale de Montréal. Pendant la même période, la direction de la BNQ préparera le plan d'organisation de l'administration supérieure de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), en vue de le soumettre à l'approbation ministérielle.

Grâce au réseau régional des ANQ, qui couvre l'ensemble du territoire québécois,

la nouvelle institution sera mieux à même de remplir une mission nationale qui, jusque là pour la BNQ, reposait surtout sur une instrumentation virtuelle. Le plan stratégique de la nouvelle institution, qui sera défini dès sa création effective, reflétera la complémentarité des deux institutions et un engagement à assumer un rôle-clé dans la conservation et le développement du patrimoine documentaire et archivistique québécois, en lien avec les multiples partenaires de BANQ.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BNQ

Dans les années à venir, le développement institutionnel de la BNQ privilégiera quatre orientations générales se déclinant chacune en plusieurs objectifs spécifiques.

Ainsi, un axe connaissance-culture sera approfondi afin d'améliorer encore l'offre de services documentaires proposée par la BNQ et d'assurer la promotion de la culture à travers des ententes de coopération, des expositions ou autres activités propres à stimuler le désir de connaissance des utilisateurs.

Une deuxième orientation action communautaire et intégration sociale permettra, en concertation avec les directions concernées de la BNQ et différents partenaires, d'œuvrer notamment dans les domaines de l'emploi, de l'alphabétisation et du soutien aux populations défavorisées, afin de favoriser l'affirmation de leurs droits et devoirs de citoyens.

Afin d'assurer le rayonnement local et international de l'institution, la BNQ développera des activités de prestige et des services experts et encouragera une

*Jeter
les bases
d'une
expansion
ultérieure
de l'institution*

participation accrue aux prix d'excellence et bourses de recherche qu'elle offre aux milieux universitaires. Elle développera également son action en matière de coopération internationale et prendra toute sa dimension d'acteur culturel de premier plan sur la scène mondiale, tout particulièrement dans le cadre de l'espace francophone. Elle s'associera à l'événement « Montréal, capitale mondiale du livre en 2005 » et au comité organisateur du congrès international de l'IFLA (International Federation of Librarians Association) à Québec, en 2008.

Grâce à une participation accrue aux instances professionnelles internationales et à un programme de missions et de stages organisés pour et par son personnel, la BNQ s'affirmera comme un pôle d'excellence internationalement reconnu.

Un dernier volet financement viendra soutenir ces actions de développement et prendra une importance croissante dans la perspective de la mise en place de la Fondation de la Bibliothèque nationale du Québec.

Cette Fondation, initialement constituée en corporation par la GBQ en mai 2000 et créée sous son appellation actuelle en janvier 2004, aura pour mission d'appuyer le développement des collections, programmes, activités et projets en lien avec la double mission de conservation et de diffusion de la BNQ.

Elle a mené une étude de faisabilité sur le projet d'une campagne de financement externe et établi une planification stratégique.

Elle devra réaliser au cours des prochaines années une première campagne de souscription interne et développer une campagne

de souscription externe. Par la suite, la Fondation :

- élargira sa base de donateurs potentiels par la tenue d'une deuxième campagne annuelle de souscription externe
- organisera un premier événement-bénéfice de prestige.

La BNQ envisage également de mettre sur pied un programme de commercialisation avec des partenaires privés, dont des éditeurs et des fournisseurs de contenus sur Internet, visant entre autres l'exploitation d'éléments des collections de la BNQ, la production et la vente de produits dérivés et la coédition.

Elle développera, enfin, un modèle de partenariat économique et explorera la piste de partenariats avec le secteur privé pour certaines de ses activités.



Conclusion

Ce plan triennal, dont l'ambition est énorme, repose sur l'engagement de toutes les équipes de la Bibliothèque nationale du Québec qui ont collaboré à sa confection et en ont lucidement mesuré l'ampleur. La direction de la BNQ mettra tout en œuvre pour soutenir cet engagement au quotidien au cours des prochaines années.

De plus, dans le cadre de la *Loi sur l'administration publique*, la BNQ se dotera d'une déclaration de services aux usagers, d'indicateurs et de rapports de performance ainsi que de normes et de règles d'optimisation de ses diverses ressources.

Cette publication est produite par la Direction des communications et des relations publiques de la Bibliothèque nationale du Québec.

Photographies :

Pierre Perrault, (p. 10 ; p. 12, milieu et bas)

Bernard Fougères, (p. 7, p. 11 haut, p. 12 haut, p. 16 haut et p. 17)

Louis Prud'homme (p. 16)

Téléphone : (514) 873-1100

Numéro sans frais : 1 800 363-9028

Site Internet : www.bnquebec.ca

Dépôt légal : 4^e trimestre 2005

© Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-41737-2

